



RÉUNION DU LUNDI 23 DECEMBRE 2019

Membres présents :
ISSORAT Alain
CHARLES Frédéric
BESTORY Lucie
LUZARD Marcelin

- Ouverture de séance 18h45
- **ORDRE DU JOUR :**
- RECEPTION DES FEUILLES DE MATCHES
- ENREGISTREMENT DES RESULTATS
- RESERVES, RECLAMATIONS et EVOCATIONS
- FEUILLES DE MATCH MANQUANTES
- COURRIER
- DECISION

COURRIERS

- Courriel du club de l'Olympique de Cayenne du 21/12/2019 demandant à la commission de faire évocation sur la participation du joueur BODGI Bonsole, licence n° 2545 735 541 sur le match de la 2^{ème} journée de Régionale 1, AS Etoile de Matoury- Olympique de Cayenne qui s'est déroulé le 19/12/2019

ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS

CHAMPIONNAT REGIONAL UN

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
30/10/19	OLYMPIQUE DE CAYENNE / KOUROU FC	6 ^{ème}	2-0	R.A.S.
03/11/19	SC KOUROU / ASC le GELDAR de KOUROU	6 ^{ème}	1-3	R.A.S.
03/11/19	AJ SAINT-GEORGES/ ASU GRAND SANTI	6 ^{ème}	2-3	R.A.S.
03/11/19	FC OYAPOCK / CSC DE CAYENNE	6 ^{ème}	1-2	R.A.S.
03/11/19	ASC AGOUADO / ASC REMIRE	6 ^{ème}	2-1	R.A.S.
03/11/19	US MATOURY / AS ETOILE DE MATOURY	6 ^{ème}	2-0	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
07/11/19	SC KOUROU /OLYMPIQUE DE CAYENNE	7 ^{ème}	2-3	R.A.S.
07/11/19	ASC REMIRE/ ASC le GELDAR de KOUROU	7 ^{ème}	2-3	R.A.S.
09/11/19	KOUROU FC / ASU GRAND SANTI	7 ^{ème}	1-2	R.A.S.
07/11/19	AJ SAINT-GEORGES / US MATOURY	7 ^{ème}	...	Reporté
07/11/19	CSC DE CAYENNE / ASC AGOUADO	7 ^{ème}	Reporté
07/11/19	FC OYAPOCK / AS ETOILE DE MATOURY	7 ^{ème}	...	Reporté

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
21/11/19	US MATOURY /KOUROU FC	8 ^{ème}	3-1	R.A.S.
22/11/19	OLYMPIQUE DE CAYENNE / ASC REMIRE	8 ^{ème}	1-0	R.A.S.
23/11/19	ASC le GELDAR de KOUROU/ CSC DE CAYENNE	8 ^{ème}	1-0	R.A.S.
23/11/19	AS ETOILE de MATOURY / AJ SAINT-GEORGES	8 ^{ème}	1-3	R.A.S.
23/11/19	ASU GRAND SANTI /SC KOUROU	8 ^{ème}	4-1	R.A.S.
23/11/19	AS AGOUADO /FC OYAPOCK	8 ^{ème}	3-2	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
1 ^{er} /12/19	SC KOUROUCIEN / US MATOURY	9 ^{ème}	0-1	R.A.S.
29/11/19	CSC DE CAYENNE / OLYMPIQUE DE CAYENNE	9 ^{ème}	1-2	R.A.S.
30/11/19	KOUROU FC/ AJ SAINT-GEORGES	9 ^{ème}	3-2	R.A.S.
30/11/19	ASC AGOUADO /AS ETOILE de MATOURY	9 ^{ème}	2-2	R.A.S.
30/11/19	ASC REMIRE/ ASU GRAND SANTI	9 ^{ème}	1-3	R.A.S.
30/11/19	FC OYAPOCK / ASC le GELDAR de KOUROU	9 ^{ème}	0-0	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
05/12/19	US MATOURY / ASC REMIRE	10 ^{ème}	1-1	R.A.S.
	AJ SAINT-GEORGES/ SC KOUROUCIEN	10 ^{ème}	...	Reporté
	ASC le GELDAR de KOUROU /ASC AGOUADO	10 ^{ème}	...	Reporté
07/12/19	OLYMPIQUE DE CAYENNE / FC OYAPOCK	10 ^{ème}	4-2	R.A.S.
07/12/19	AS ETOILE DEMATOURY / KOUROU FC	10 ^{ème}	5-1	R.A.S.
07/12/19	ASU GRAND SANTI/ CSC DE CAYENNE	10 ^{ème}	1-0	R.A.S.

Date	Rencontres	Journée	Résultats	Observations
15/12/19	SC KOUROUCIEN / KOUROU FC	11 ^{ème}	1-0	R.A.S.
14/12/19	ASC AGOUADO / OLYMPIQUE DE CAYENNE	11 ^{ème}	1-1	R.A.S.
14/12/19	ASC le GELDAR de KOUROU / AS ETOILE DE MATOURY	11 ^{ème}	0-2	R.A.S.
13/12/19	CSC DE CAYENNE / US MATOURY	11 ^{ème}	0-4	R.A.S.
12/12/19	ASC REMIRE / AJ SANT-GEORGES	11 ^{ème}	0-0	R.A.S.
12/12/19	FC OYAPOCK/ ASU GRAND SANTI	11 ^{ème}	0-0	R.A.S.

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT DE REGIONALE 1:

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
1	ASU GRAN SANTI	33	10	7	2	1	19	10	9
2	OLYMPIQUE DE CAYENNE	32	10	7	1	2	21	14	7
3	ASC LE GELDAR DE KOUROU	31	10	6	3	1	19	9	10
4	US MATOURY	29	9	6	2	1	19	7	12
5	ASC AGOUADO	26	9	5	2	2	20	14	6
6	AS ETOILE DE MATOURY	25	9	5	1	3	25	12	13
7	CSC DE CAYENNE	22	10	4	0	6	9	20	-11
8	ASC REMIRE	19	10	2	3	5	12	15	-3
9	FC OYAPOCK	16	9	1	4	4	11	14	-3
10	KOUROU FC	16	11	1	2	8	10	24	-14
11	AJ ST GEORGES	16	9	2	1	6	16	23	-7
12	SC KOUROUCIEN	14	10	1	1	8	8	27	-19

DECISIONS

CATEGORIES SENIORS

AFFAIRE US MATOURY/ FC OYAPOCK

Match du 17/08/2019 de la 1^{ère} journée de Régionale 1, US MATOURY / FC OYAPOCK : Non déroulement du match pour stade fermé.

Vu la feuille de match en date du 17/08/2019 de la 1^{ère} journée de championnat de Régionale 1, US MATOURY / FC OYAPOCK,
Vu le courrier du FC Oyapock du 20/08/2019 demandant le gain du match US Matoury/FC Oyapock pour non déroulement de la rencontre à cause de la fermeture du stade Dr Edmard lama,

Vu le courrier du FC Oyapock du 29/10/2019 demandant une réponse à son premier courrier du 20/08/2019,

Vu l'article 44 alinéa 2 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue de Football de la Guyane : « ...*Tout club dont le terrain est indisponible le jour d'une rencontre peut être pénalisé de la perte du match conformément aux dispositions de l'article 236 de la Fédération Française de Football* »,

Vu l'article 236 des Règlements Généraux de la FFF : « *Tout club dont le terrain est indisponible le jour d'une rencontre peut être pénalisé de la perte du match. Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain,*

Considérant que conformément à l'article 41 alinéa 2, le Comité Directeur de la ligue a fait homologation du calendrier de Régionale 1 lors de sa réunion du 16/07/2019,

Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre constatant la fermeture du stade Dr Edmard Lama le 17/08/2019 occasionnant le non-déroulement de la rencontre,

Considérant l'absence d'explications de l'US Matoury sur la fermeture du terrain le 17/08/2019 sollicitées par la commission lors du procès-verbal de sa réunion du 07/11/2019,

LA COMMISSION,

Jugeant en première instance,

Décide de donner match perdu à l'US Matoury.

L'US Matoury marque un (1) point et le FC Oyapock bénéficie des points correspondants au gain du match soit quatre (4) points.

La décision est susceptible d'appel devant la commission régionale d'appel de la ligue dans le délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

CONVOCAATION

VU la feuille de match n°21671533 du 28/09/2019, AS Etoile de Matoury- ASU Grand Santi, de la 4^{ème} journée de championnat,
VU le courrier de l'AS étoile de Matoury en date du 30/09/2019,

La Commission décide de convoquer la présidente de l'AS Etoile de Matoury pour apporter des informations complémentaires sur la réclamation de son club, le jeudi 02 janvier 2020, à 19h, au centre de ligue.

Fin de la séance à 21H30.

Le secrétaire de séance

Alain ISSORAT

Le président

Frédéric CHARLES